



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 45

Mercredi 8 décembre 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Informations communales

Administration des finances

La fiduciaire Soresa a procédé à un contrôle de caisse à l'improviste le 25 novembre 2021 et tout a été trouvé parfaitement en ordre.

Le Conseil communal remercie l'administratrice des finances pour la bonne tenue des comptes.

Rapport d'analyse de l'eau potable

Le laboratoire cantonal a procédé à des prélèvements d'eau potable à l'école le 8 novembre 2021. Les analyses démontrent que les exigences légales en matière de qualité microbiologique, physique et chimique sont respectées.

Fermeture de l'administration communale

Pendant les Fêtes de fin d'année, le bureau communal sera fermé du jeudi 23 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022. En cas de besoin, le bureau sera ouvert lundi 20 décembre 2021, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles Fêtes de fin d'année.

Belprahon, le 8 décembre 2021

Le Conseil communal

Fête de Noël du 17 décembre 2021 à la Ferme Joray

En raison des dernières mesures sanitaires prises par le Conseil fédéral, le certificat Covid ainsi que le masque seront obligatoires pour participer à la fête de Noël, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Belprahon, le 8 décembre 2021

Le Conseil communal

**Validation de vos avis
sur la plateforme:
lundi 14h**



Court

Avis de construction

Requérant: Alain Hofer, rue Neuve 276, 2746 Crémines

Propriétaires: Coralie Minder-Hofer et Alain Hofer, rue Neuve 276, 2746 Crémines

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelle N° 1398, au lieu-dit « Rue des Coillards 7 », 2738 Court

Projet: rénovation et transformation d'une maison familiale: construction d'une terrasse sur pilotis avec avant-toit, ouverture d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud, suppression d'une fenêtre en façade Nord, aménagement d'une terrasse dans le jardin, isolation périphérique, etc.

Chauffage: nouveau poêle à bois et pompe à chaleur posée à l'extérieur

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 janvier 2022 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Durant la fermeture de l'administration municipale (fêtes de fin d'année), les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10 h 30 à 11 h 30 heures, du lundi au vendredi.

Court, le 8 décembre 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Crémines du 18 novembre 2021

Selon l'article 24, la procédure applicable à l'assemblée communale est applicable à l'assemblée bourgeoise. De ce fait, selon l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 18 novembre 2021 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter de la présente publication, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 8 décembre 2021

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Maude Gsteiger et Mathieu Baillif, Sägerstrasse 6, 1712 Tafers

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 934, au lieu-dit: « Les Planches », commune de Crémines

Projet: Construction d'une maison familiale avec pergola, balcon, réduit extérieur et couvert pour voitures. Pose d'une pompe à chaleur extérieure.

Dimensions: Selon plans déposés

Genre de construction: Selon plans déposés

Zone: H

Dépôt de la demande, avec plans jusqu'au 7 janvier 2022 inclusivement auprès du secrétariat communal de Crémines durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant les fêtes de fin d'années, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémines, le 8 décembre 2021

Secrétariat communal Crémines

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2021

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2021 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 9 décembre 2021, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 8 décembre 2021

Le Conseil communal



Grandval

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: M. Simon Turin, Chemin de Clanrion 15, 1893 Muraz

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 1171 au lieu-dit « Chemin du Corps-de-Garde 8/8a/8b ».

Projet: • Bâtiment 8: Isolation périphérique du bâtiment. Agrandissement du bâtiment côté Ouest. Installation de panneaux solaires (20m²). Ouverture de plusieurs fenêtres sur les façades Nord, Sud et Ouest. Création d'une terrasse couverte. Remplacement de la PAC actuelle au Nord-Ouest.

• Bâtiment 8a: Surévaluation de la toiture de 76 cm. Enveloppe thermique du bâtiment et isolation périphérique de la partie Nord-Est. Ouverture de deux fenêtres au Nord.

• Bâtiment 8b: Agrandissement du bâtiment par la création d'un couvert à voitures au Sud.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone mixte centre

Périmètre ISOS et ensemble bâti A

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 1^{er} décembre 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier : M. Francis Freudiger, Grand-Rue 45a, 2745 Grandval

Auteur du projet : M. Francis Freudiger, Grand-Rue 45a, 2745 Grandval

Emplacement : parcelle N° 1050 au lieu-dit « Grand-Rue 45 et 45a ».

Projet : Aménagement d'un balcon avec barrière au sud et pose d'une barrière à l'est du bâtiment 45 et pose d'un avant-toit à l'est du bâtiment 45a.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Mixte centre

Dérogation : Art. 80 LR (route cantonale)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 1^{er} décembre 2021

Le Conseil municipal

Abrogation d'une ordonnance

L'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES du 3 octobre 2018 a été abrogée lors du Conseil municipal du 29 novembre 2021.

Grandval, le 8 décembre 2021

Le Conseil municipal



Moutier

Avis de construction

Requérant : 42Solutions GmbH, Grünweg 37, 2502 Bienne

Emplacement : Parcelle N° 826, rue de Soleure

Projet : Installation d'un support publicitaire non éclairé (5.00 m x 4.20 m), affichage sur deux faces pour annonces d'événements ou publicité de tiers

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 1^{er} décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Hôpital de Moutier SA, Rue Beausite 49, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Sironi & Associés SA, Rue Auguste-Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Emplacement : parcelle N° 1546, au lieu-dit : « Rue Beausite 49 », commune de Moutier.

Projet : agrandissement de 29 m² des locaux (laboratoire) situés à gauche de l'entrée principale de l'hôpital, suppression de la fontaine, remplacement de 4 nouvelles fenêtres en façade Est et transformations intérieures de l'étage A.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP12.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1^{er} décembre 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Election municipale complémentaire du 13 février 2022 (élection complémentaire au Conseil de Ville)

Lors de sa séance du 30 novembre 2021, en application des articles 5 et 35 du Règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la Commune municipale de Moutier, le Conseil municipal a décidé de fixer au vendredi 11, samedi 12 et dimanche 13 février 2022, l'élection complémentaire au Conseil de Ville, qui aura lieu selon le système majoritaire à un seul tour, sans dépôt de listes.

Les électrices et électeurs peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus (13 sièges vacants). Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Moutier, le 1^{er} décembre 2021

Conseil municipal

Services techniques – Travaux publics

Calendrier des déchets 2022

Nous informons la population que le calendrier des déchets 2022 sera distribué par le biais du magazine Moutier.ch dans l'édition du mois de décembre.

Aussi, la population est invitée à détacher et à conserver ce calendrier.

Le programme de ramassage, les directives sur les déchets ainsi que plusieurs autres documents utiles sont disponibles sur le site internet de la Municipalité : www.moutier.ch (travaux publics)

De plus, les internautes peuvent intégrer dans leurs calendriers respectifs (ordinateur, smartphone, etc) les fichiers au format « ics » qui contiennent les dates de tous les ramassages des déchets dans la commune de Moutier (Quartier 1 ou Quartier 2) avec un rappel le jour qui précède le ramassage concerné (lien pour télécharger les calendriers informatisés : www.moutier.ch (calendrier)

Moutier, décembre 2021

Services techniques - Travaux publics

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 10 et 17 novembre 2021 **

Requérant : Hofer Pascal et Antonina, Champ-Fau-din 19, 2740 Moutier

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 767, rue de Soleure

Projet : Construction de garages et de box de rangement

Modifications :

Bloc I : agrandissement de l'emprise au sol ;

Bloc II : agrandissement de l'emprise au sol et diminution de la hauteur du secteur Est au même niveau que le secteur Ouest ;

Bloc III : augmentation de la hauteur du secteur Sud au même niveau que le secteur Nord.

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 7 janvier 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 8 décembre 2021

Services Techniques-Urbanisme

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés :

du jeudi 23 décembre 2021 à 18h

au lundi 3 janvier 2022 à 09h

Nous vous rappelons le numéro du Service de piquet des Services industriels (eau-électricité) en cas d'urgence : 032 494 12 22.

D'autres numéros d'urgence :

Police 117

Feu 118

Ambulance 144

Nous vous souhaitons de belles et joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 8 décembre 2021

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire a posteriori

Maître d'ouvrage : M. Pascal Tschumi, Le Pratrîn 48, 2742 Perrefitte.

Projet : Bâtiment Vers l'Ecole 33 : 1) changement d'affection de 31m² au rez-de-chaussée (habitat en commerce) ; 2) Pose d'un panneau publicitaire sur la façade sud du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : centre ancien.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 décembre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 1^{er} décembre 2021

Le Conseil municipal

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch



Petit-Val

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Règlement sur le statut du personnel et les traitements

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OC0; RSB 170.111)

Lors de l'assemblée du 1^{er} décembre 2021, les délégués ont approuvé le règlement sur le statut du personnel et les traitements. Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Il peut être consulté, sur demande, auprès de la secrétaire.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté de l'assemblée des délégués dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Sornetan, le 2 décembre 2021

La secrétaire: Anaëlle Hêche

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Règlement sur la protection des données (RPD)

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OC0; RSB 170.111)

Lors de l'assemblée du 1^{er} décembre 2021, les délégués ont approuvé le règlement sur la protection des données (RPD). Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Il peut être consulté, sur demande, auprès de la secrétaire.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté de l'assemblée des délégués dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Sornetan, le 2 décembre 2021

La secrétaire: Anaëlle Hêche

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)



Sorvilier

Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la plate-forme des systèmes des registres communaux (O GERES) le 1^{er} mars 2021, le Conseil municipal a révoqué l'ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à la GERES lors de sa séance du 29 novembre 2021.

Sorvilier, le 8 décembre 2021

Le Conseil municipal

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Lors de sa séance du 29 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des

données et concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public.

Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Sorvilier, le 8 décembre 2021

Le Conseil municipal



Tavannes

Fenêtres de l'Avent

Pour égayer les fêtes de fin d'année, et sur le thème des fenêtres de l'Avent, la commission de l'Environnement avait proposé à la population, particuliers ou commerçants, une décoration originale de fenêtres, vitrines ou portes. Vingt-trois familles et commerces ont répondu favorablement à cet appel. Ces décorations pourront être découvertes durant une journée particulière répartie durant le mois de décembre et visibles entre 18h et 20h. avec un chaleureux accueil des dites familles. Le programme de cette animation est le suivant:

- 01.12.2021: Creajardin Zürcher SA, Rue de Tramelan 51
- 02.12.2021: Jardin de Heidi, Rue du Pasteur Frêne 4
- 03.12.2021: Boutique l'Essentiel, Rue H.-F. Sandoz 30
- 04.12.2021: Gilgen Frédéric et Cornelia, Orange 18
- 05.12.2021: Bohnenblust Jérémie et Delphine, Chemin de la Rive 1
- 06.12.2021: Energi'Vie, Chemin de la Forge 1
- 07.12.2021: Jau Heidi, Rue Champs Saliers 5
- 08.12.2021: Restaurant des Caveaux, Rue du Général Voirol 4
- 09.12.2021: Ecole à journée continue, Rue du Petit-Bâle 25
- 10.12.2021: Paroz Fleurs, Rue de la Gare 2
- 11.12.2021: Allaham Mhd Nour et Bedri Mariyam, Rue du Fuet 5
- 12.12.2021: Guerbador Clive et Cindy, Champs la Clary 4
- 13.12.2021: Atelier les Abeilles, Chemin de la Chavonne 7
- 14.12.2021: Unis'sons, Rue de la Sagnette 17
- 15.12.2021: Mõri Laurent et Mara, Les Campagnols 25
- 16.12.2021: AXA Winterthur, Rue H.-F. Sandoz 84
- 17.12.2021: Buache Thomas et Laeticia, Rue des Prés 39
- 18.12.2021: Les Sat's, Passage de la Sat 6
- 19.12.2021: Burri Pierre-André et Rose-Marie, Rue de Tramelan 26
- 20.12.2021: Salon de coiffure Elysée, Rue de la Gare 4
- 21.12.2021: Eglise mennonite, Rue de Pierre-Pertuis 30
- 22.12.2021: Gyger Samuel et Caroline, La Vauche 3
- 23.12.2021: Chapatte Stéphane et Lecomte Tiffany, Les Cerisiers 1

La population est cordialement invitée à découvrir ces décorations aux heures et dates indiquées

ci-dessus. En raison des mesures sanitaires actuellement en vigueur, nous vous déconseillons d'accueillir les personnes à l'intérieur.

Tavannes, le 22 novembre 2021

La commission de l'Environnement

Assemblée municipale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'assemblée municipale qui aura lieu

le lundi 13 décembre 2021 à 20 h 15 à la salle communale

(port du masque obligatoire)

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 juin 2021.
2. Approuver le budget communal du compte de résultats 2022.
3. Prendre connaissance de la nouvelle ordonnance d'organisation.
4. Approuver le nouveau règlement sur les votations et les élections.
5. Approuver le nouveau règlement sur le statut du personnel et les traitements.
6. Approuver le règlement révisé sur les indemnités et les vacances.
7. Approuver la modification du plan d'aménagement local (PAL) de Tavannes, à savoir:
 - le Plan de Zones d'Affectation (PZA) avec constatation de la limite forestière;
 - le Plan de Zones des Dangers Naturels (PZDN – périmètres A et B);
 - le Règlement Communal de Construction (RCC);
 - à titre informatif, le Rapport Complémentaire sur l'Aménagement Local (RCAL) et le Rapport récapitulatif de la procédure d'Approvisionnement (RApp) accompagné du «Projet de Territoire Tavannes 2050» et de plans indicatifs.
8. Approuver le droit d'emption de la parcelle communale N°2211 à l'entreprise Tavadec SA pour un montant total de CHF 131'560.– (CHF 130.–/m²).
9. Prendre connaissance des arrêtés de comptes suivants:
 - Réalisation des mesures de réduction des eaux claires parasites (ECP) au Chemin de Belfond et à la Rue des Sources.
 - Crédit voté: CHF 1'420'000.–; dépenses effectives: CHF 1'384'833.38.
 - Viabilisation de la zone industrielle et artisanale «Prés Bernard».
 - Crédit voté: CHF 2'300'000.–; dépenses effectives: CHF 2'260'745.88.
10. Divers

Dépôt public

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, le procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 juin 2021 mentionné sous le chiffre 1, les règlements mentionnés sous les chiffres 4 à 6 et le nouveau plan d'aménagement local (PAL) mentionné sous le chiffre 7 sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être téléchargés sur le site internet de la commune (www.tavannes.ch/assemblee-municipale/).

Le Conseil municipal décidera et publiera la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance d'organisation.

Tavannes, le 6 décembre 2021

Le Conseil municipal

Administration municipale

Le Conseil municipal de Tavannes a nommé M^{me} Léanne Ruch, citoyenne tavannoise, au poste de préposée au contrôle des habitants et à la police administrative.

Au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce, de divers diplômes de perfectionnement et d'une bonne expérience dans le domaine, M^{me} Ruch entrera en fonction le 1^{er} février 2022.

Les autorités et l'ensemble du personnel la félicitent pour cette distinction et se réjouissent d'ores et déjà de travailler avec elle.

Tavannes, le 6 décembre 2021

Le Conseil municipal



Valbirse

Permanence aux guichets durant les Fêtes

Du 24 décembre 2021 au 7 janvier 2022, les guichets de l'administration resteront ouverts tous les matins de semaine, de 10h à 12h.

Les autorités et le personnel de la Commune vous souhaitent de Joyeuses Fêtes!

Bévilard, le 2 décembre 2021

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat d'épuration des eaux de Tavannes et environs

L'assemblée des délégués a accepté en date du 16 septembre 2021 la révision partielle du règlement d'organisation en lien avec l'adhésion de la commune de Tramelan.

Les ayants droit au vote des communes affiliées peuvent former un recours contre la révision partielle dans un délai de 30 jours à compter de cette publication.

Le recours doit être adressé par écrit en deux exemplaires à l'Office des Eaux et des Déchets, Reiterstrasse 11 à 3011 Berne.

Saules, le 8 décembre 2021

Le comité du SETE

Cette ordonnance entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voies de recours

Un recours peut être formé contre le règlement dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de l'école secondaire du bas de la Vallée, rue du collège 8, 2735 Malleray.

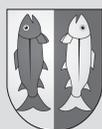
Avec mes salutations les meilleures.

Syndicat scolaire du bas de la Vallée, Malleray

Règlement du personnel

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 16 novembre 2021, l'assemblée des délégués a adopté le Règlement sur les traitements du personnel et des indemnités de la communauté scolaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée à Valbirse (ordonnance d'organisation; OO).



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone : 032 499 90 70
Courriel : secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture : Mardi de 10h à 11h
Jeudi de 17h à 18h 30
Site internet : www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone : 032 497 71 10
Courriel : contact@court.ch
Site internet : www.court.ch

Heures d'ouverture :

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h 30 à 12h, le mardi après-midi de 15h 30 à 18h 30, le me et je après-midi de 15h 30 à 17h.